



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle de la CCCF - Enerlya

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu'à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.

Le comité Syndical est accueilli dans les locaux d'Enerlya par Monsieur Dominique LARDEUR de la CCCF, représentant Monsieur Alain MEQUIGNON. Il excuse Monsieur Alain MEQUIGNON pour son retard. Monsieur DENIS remercie la CCCF et Enerlya d'avoir mis une salle à la disposition du SmageAa. Il remercie également la Voix du Nord et L'Indépendant pour leur présence. Le quorum étant atteint, il donne lecture des excusés et des pouvoirs. Il propose l'adoption du compte-rendu de la séance du 24 septembre votée à l'unanimité, ainsi que l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour. Conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, Monsieur DENIS propose de nommer Monsieur Francis DUCROCQ secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Question 2 : Modification des statuts – Membres adhérents et répartition des contributions

Monsieur Christian DENIS donne lecture du projet de délibération. Il rappelle qu'il convient de modifier les statuts du SmageAa suite à l'adhésion de la commune de Watten à la Communauté de communes de la Colme. Par ailleurs, il explique que l'article 5 des statuts, qui dispose des modalités de répartition des adhésions au regard de la population de chaque structure adhérente, est toujours basé sur la population de 1999. C'est pourquoi il convient aussi de modifier cet article. Il propose une révision tous les 5 ans de la répartition sur la base de la population municipale en vigueur, comprise dans le périmètre d'intervention du SmageAa. Il présente l'évolution de la population et des participations :

EPCI	Population 1999		Population 2009		cotisations 2003-2012	Nouvelles cotisations sur la même base	Evolution
CASO	63212	65,92%	61825	63,16%	362 560,00 €	347 400,00 €	-4%
CCPL	16552	17,26%	18378	18,78%	94 930,00 €	103 250,00 €	9%
USAN	3905	4,07%	4155	4,24%	22 385,00 €	23 350,00 €	4%
CCCHE	3229	3,37%	3867	3,95%	18 535,00 €	21 750,00 €	17%
CCCF	3236	3,37%	3664	3,74%	18 535,00 €	20 600,00 €	11%
watten	2925	3,05%	3057	3,12%	16 775,00 €	17 200,00 €	-10%
CCC	394	0,41%			2 255,00 €		
CCRAVH	1313	1,37%	1720	1,76%	7 535,00 €	9 650,00 €	28%
CCY	934	0,97%	971	0,99%	5 335,00 €	5 450,00 €	2%
CCDS	199	0,21%	244	0,25%	1 155,00 €	1 350,00 €	17%
total	95899	100,0%	97881	100,0%	550 000,00 €	550 000,00 €	

Il rappelle que la délibération sera notifiée aux collectivités adhérentes qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

Monsieur Jean-Michel BOUHIN souligne que l'augmentation est importante pour la CCRAVH dont les marges financières sont étroites, il doute que la délibération du SmageAa sera acceptée par la CCRAVH.

Monsieur Christian DENIS propose ensuite au comité syndical :

- D'approuver les modifications statutaires proposées,
- D'autoriser le président à mener les démarches subséquentes.

La délibération est votée avec une abstention.

Question 3 : Mise en place d'un régime d'astreintes

Monsieur Christian DENIS donne lecture du projet de délibération. Monsieur Alain MEQUIGNON arrive et s'excuse de son retard.

Monsieur Christian DENIS donne définition de l'astreinte, des différents types d'astreintes ainsi que de son régime d'indemnisation ou de compensation. Il détaille les besoins en astreinte du SmageAa. Les missions du personnel du SmageAa au moment des crues sont ainsi de deux ordres : l'observation des événements et le recueil d'information par les techniciens et ingénieurs, ainsi que le retrait des embâcles par l'équipe rivière. La période concernée par l'astreinte sera fixée du 15 octobre au 31 mars. Il précise ensuite les modalités de l'astreinte au SmageAa et l'indemnisation.

Monsieur Christian DENIS explique que la décision de mise en astreinte est prise par le Président ou un membre du bureau, ou par la Directrice. Du 24 décembre au 1^{er} janvier inclus il n'y aura pas d'astreinte programmée, mais l'astreinte de crise ou pré-crise pourra être engagée.

Monsieur Christian DENIS évoque ensuite les limites du système d'astreinte : le territoire étant étendu, il est impossible d'être partout et de répondre à toutes les demandes. Le personnel d'astreinte doit veiller à assurer sa mission globale au mieux, en tenant compte des demandes spécifiques dans la mesure du possible.

Monsieur Christian DENIS propose la mise en place des astreintes telles qu'exposées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2013 et précise qu'il conviendra de réévaluer les montants des indemnités indiqués ci-dessus en cas de changement des montants de référence.

Il propose enfin au comité Syndical:

- d'approuver la gestion des astreintes telles qu'exposées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2013,
- d'accepter la réévaluation des montants des indemnités en cas de changement des montants de référence

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

Monsieur Pierre EVRARD quitte le Comité Syndical.

Monsieur Christian DENIS tient à rappeler la réactivité du personnel du SmageAa et à féliciter le travail de l'équipe rivière lors de la crue du 29 octobre dernier.

PREVENTION DES CRUES :

Question 4 : PAPI – Lutte contre les inondations sur la commune de Blendecques – délégation de la maîtrise d'ouvrage au SmageAa

Monsieur Francis DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Depuis 2006, le SmageAa met en œuvre un programme de mobilisation du champ d'expansion des crues afin de réduire les conséquences négatives des inondations sur la vallée de l'Aa supérieure. Malgré le bénéfice en termes de réduction de l'aléa, la commune de Blendecques restera sensible à ce risque une fois les travaux achevés.

En complément de son programme de rétention en amont, le SmageAa a donc mandaté le bureau d'études V2R Ingénierie & Environnement pour la réalisation d'une étude hydraulique visant à proposer un programme de lutte contre les inondations à l'échelle du territoire communal (jusqu'au stade avant-projet).

Ce travail présenté au cours de l'année 2012, se décompose en trois scénarios :

- Scénario 1 : réouverture du bras secondaire sous la rue Paul Obry, transparence hydraulique du pont de la rue de la Vieille Usine et aménagement des berges de l'Aa,
- Scénario 2 : scénario 1 + aménagements de zones d'expansion de crues,
- Scénario 3 : scénario 2 + endiguements locaux de protection des habitations.

Par délibération du 27 novembre 2012, la commune de Blendecques s'est positionnée sur le scénario 3 permettant de mettre hors d'eau environ 330 habitations pour une crue de

type mars 2002. En prenant en considération l'effet combiné du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, environ 580 habitations sur les 600 inondées seraient mises hors d'eau pour ce type de crue.

De par les compétences techniques et administratives du SmageAa en matière de prévention des crues, la commune de Blendecques souhaite déléguer la Maîtrise d'Ouvrage des travaux au SmageAa. Monsieur Francis DHALLEINE précise les missions de la maîtrise d'ouvrage déléguée

La commune de Blendecques s'engage à assurer le financement de l'opération sur la base de l'estimation prévisionnelle qui a été établie via l'étude d'avant-projet, à la somme de 3 657 530 € hors taxe.

La lutte contre les inondations sur la commune de Blendecques est inscrite dans le PAPI de l'Audomarois (fiche action VI.2.1)

Monsieur Francis DHALLEINE propose au Comité syndical d'autoriser le président à :

- Signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Blendecques
- Lancer les consultations pour les marchés correspondants
- Mener à bien l'opération

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

Monsieur David CAPITAINE remercie le travail du SmageAa, il souligne tout ce qui a déjà été fait et remercie par avance pour la suite.

Question 5 : PAPI – culture du risque – animation pédagogique – recrutement d'un stagiaire

Monsieur Francis DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations contient un axe d'action sur "l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque". Sur cet axe, le SmageAa, en partenariat avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, se propose de développer des actions pédagogiques sur la notion de risque (action I-3). Cette action a pour objectif d'instituer la culture du risque à destination du public scolaire et du grand public.

A cet effet, plusieurs outils d'intervention pourraient être proposés afin de sensibiliser un public large à la notion de risque d'inondation, aux stratégies mises en œuvre pour limiter les conséquences et aux attitudes à avoir en cas de survenance du risque : conception et mise en œuvre d'animations pédagogiques adaptées selon les niveaux scolaires, conception d'un outil de sensibilisation actif, et réalisation d'un support d'exposition sur la stratégie de prévention des crues du territoire

Afin de concevoir le projet d'animation pédagogique et les outils correspondants, il est proposé de recruter un stagiaire dans le cadre de la formation DEJEPS du CPIE du Val d'Authie. Le stage se déroulera en alternance du 1^{er} décembre 2012 au 30 octobre 2013.

Il aura pour objectif de mettre en œuvre la fiche action I-3 du PAPI décrite ci-dessus, en partenariat avec le Parc naturel régional. Une gratification pourra être envisagée en fonction de l'implication du stagiaire dans sa mission.

Monsieur Francis DHALLEINE propose au comité syndical d'autoriser :

- le président à signer la convention de stage
- l'engagement des dépenses inhérentes à cette étude
- le remboursement des frais de déplacements au stagiaire sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990
- l'utilisation des véhicules du SmageAa par le stagiaire

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Question 6 : Protection de berges – Commune de Nielles-les-Blequin – Subvention

Monsieur Christian DENIS donne lecture du projet de délibération.

Sur le bassin versant de l'Aa, l'entretien des voies d'eau et des berges a été identifié comme un enjeu majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Audomarois. L'entretien est assuré par l'équipe permanente du SmageAa pour l'Aa rivière. Dans les secteurs où la protection de berge est identifiée comme indispensable, et où un intérêt pour la vocation des terres est identifié, le SmageAa peut être un partenaire de la collectivité compétente.

A Nielles les Bléquin, en amont du tronçon aménagé en 2008, il est constaté un affaissement du trottoir et un écartement des bordurations. Cet affaissement est amplifié par le passage régulier de camions et menace de faire écrouler le talus. La protection de berge le long de la route D 203 permettra une mise en sécurité du trottoir et de la route.

Monsieur Christian DENIS propose au comité syndical de l'autoriser à :

- apporter une participation à hauteur de 20% du montant HT des travaux (hors réfection des trottoirs). Elle ne pourra excéder 2 300 €.
- inscrire les crédits au BP 2013, article 20414
- signer la convention correspondante.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

Question 7 : Curage du Haut-Pont – participation financière

Monsieur Christian DENIS donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa a été sollicité par la ville de Saint-Omer et la CASO pour intervenir dans le curage du bief du Haut-Pont. Le curage est généralement envisagé tous les 5 ans. Néanmoins, les délais d'organisation font qu'ils peuvent être séparés de 8-10 ans. Ainsi, à ce jour, l'atterrissement est affleurant depuis plusieurs mois. VNF, encore propriétaire de l'ancien canal, n'envisageant pas son curage, les collectivités locales se sont concertées pour prendre en charge cette opération.

Afin d'intervenir rapidement, la CASO a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération ponctuelle. Elle a sollicité une part de financement par le SmageAa au titre de la solidarité du bassin versant, bassin versant pouvant être à l'origine des éléments constituant le dépôt à curer.

L'appel d'offre lancé pour le curage a amené la CASO à retenir une offre chiffrée à 661 716,90 € TTC, tranche conditionnelle comprise.

Ainsi, une part de 132 343,38 € (correspondant à 20 % de financement) est sollicitée auprès du SmageAa. Les autres financeurs sont, outre la CASO maître d'ouvrage, la ville de Saint-Omer et le Conseil général.

Les travaux démarreront début janvier 2013, le moratoire qui autorise temporairement à curer les canaux en dehors du dépôt d'un plan de gestion ayant été publié récemment.

Les crédits devront être inscrits au BP 2013 en section de fonctionnement.

Monsieur Christian DENIS propose au comité syndical:

- D'accepter la participation financière du SmageAa au curage du canal du Haut-Pont sous maîtrise d'ouvrage de la CASO, à hauteur de 20 % du coût de l'opération avec un plafond de participation de 135 000 €,
- D'autoriser le président à signer la convention avec la CASO.

Monsieur Christian DENIS indique que seront évoquées à une question ultérieure les difficultés financières qui devront être résolues pour la section de fonctionnement du BP2013.

Monsieur Jean-Luc HOCHART demande des précisions sur le linéaire du curage à effectuer. La réponse est donnée par Monsieur François-Xavier BRACQ : 1,7 km.

Monsieur Christian DENIS précise qu'il sera nécessaire d'anticiper et de planifier par la suite les opérations de curage au vu des difficultés de stockage que cela pose.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE

Question 8 : MAET 2013

Monsieur Mathieu PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Sur le bassin versant de l'Aa l'animation agricole sensibilise et encourage les exploitants agricoles à adapter leurs pratiques afin de maîtriser au mieux les ruissellements et de lutter contre l'érosion des sols. Pour ce faire, le SmageAa s'appuie sur l'outil des mesures agri-environnementales que les exploitants peuvent contractualiser pour une durée de 5 ans avec l'Etat pour mettre en place des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. En contrepartie, ils bénéficient d'aides financières après avoir respecté les cahiers des charges des actions retenues.

Monsieur Mathieu PRUVOST rappelle que depuis 2009 le SmageAa s'est positionné en tant qu'opérateur de cet outil contractuel pour permettre aux exploitants agricoles volontaires de souscrire aux mesures proposées sur une grande partie de son territoire.

Le SmageAa souhaite poursuivre cette démarche d'animation en se portant opérateur pour l'année 2013. Il est à noter que 2013 sera la dernière année pour laquelle cet outil sera disponible du fait de la fin du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) lié à la nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune.

Il est proposé que le SmageAa soit opérateur sur l'enjeu érosion sur le territoire du bassin versant de l'Aa rivière (soit environ 60 communes) et présente un projet à la Commission Régionale Agri Environnementale (CRAE) pour validation.

Monsieur Mathieu PRUVOST propose au comité syndical d'autoriser le Président:

- A présenter le projet MAET 2013 du SmageAa en Commission Régionale Agri Environnementale (CRAE).
- A signer tous les documents afférents à la mise en place de ce projet.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

PERSONNEL

Question 9 : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

Monsieur Christian DENIS donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que le SmageAa adhère actuellement à un contrat d'assurance statutaire avec la société AXA Assurances. Le taux de cotisation pour l'année 2012 s'élève à 5,83% de la masse salariale (avec une franchise de 15 jours par arrêt pour maladie ordinaire) ; il passera à 6,12% dès le 1^{er} janvier 2013.

Il précise que les options retenues seraient les suivantes : la prise en charge des agents titulaires et stagiaires cotisant à la CNRACL, et concernant le risque de maladie ordinaire, l'option de la franchise relative de 15 jours, le remboursement des congés de maladie ordinaire des agents CNRACL serait ainsi pris en charge sur un cumul de 15 jours sur l'année civile.

Les taux proposés par le Centre de Gestion pour les collectivités et établissements comptant de 1 à 10 agents CNRACL sont les suivants :

Risques statutaires CNRACL	Taux de la garantie en %
Décès	0.17%
Accident de travail	0.45%

Longue maladie / longue durée	1.14%
Maternité / adoption	0.45%
Maladie ordinaire avec franchise relative de 15 jours (sur l'année civile)	1.79%
Total des taux retenus servant de base au calcul de la cotisation	4%

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée, composée du traitement brut indiciaire, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire.

Monsieur Christian DENIS propose au comité syndical :

- d'approuver les taux et prestations obtenus par le Centre de gestion du Pas-de-Calais pour le compte du SmageAa
- d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2013 dans les conditions ci-dessus exposées, et ceci jusqu'au 31 décembre 2015 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle)

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

Questions 10 et 11 : Participation au financement de la complémentaire en prévoyance et Participation au financement de la complémentaire en santé des agents du SmageAa.

Monsieur Christian DENIS donne lecture des projets de délibération.

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements, en matière de prévoyance et de santé, remplissant les conditions de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Monsieur Christian DENIS propose au comité syndical :

- De participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents du SmageAa, titulaires et non titulaires de droit public, choisissent de souscrire dans le domaine de la prévoyance et dans le domaine de la santé, à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Le montant mensuel maximum de chaque participation est fixé à 15€ par agent.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

PREVENTION DES CRUES

Question supplémentaire : Mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa – mise en réserve foncière compensatoire

Monsieur Christian DENIS donne lecture des projets de délibération.

Le SmageAa et la SAFER ont signé une convention le 6 décembre 2007 en vue de constituer une réserve foncière compensatoire destinée aux échanges pour la mise en œuvre de notre programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

En vertu de cette convention et dans l'optique de compléter notre réserve foncière compensatoire, Monsieur Denis a sollicité la SAFER, le 10 décembre dernier, pour la mise

en réserve compensatoire d'une parcelle située sur Esquerdes. Cette parcelle a l'avantage d'être située dans une zone géographique permettant de proposer une compensation plus adaptée en terme de distance à des agriculteurs non intéressés par la localisation des parcelles que le SmageAa a déjà en réserve sur le secteur de Fauquembergues.

La valeur vénale retenue par la DGFP (terre libre) est de 15 000 €/ha, soit un prix de revient à préfinancer à la SAFER de 79 316,09 €.

Monsieur Christian DENIS propose au Comité syndical :

- d'accepter la mise en réserve compensatoire de la parcelle ZK 23 située sur la commune d'Esquerdes,
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces nécessaires au préfinancement de cette opération.
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

FINANCES

Question 12 : Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Christian DENIS donne lecture du DOB.

Etape incontournable dans les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

En 2012, les missions du SmageAa portent toujours sur trois principaux volets :

- > La prévention des crues, avec la première année de mise en œuvre du Programme d'Action de Prévention des Inondations,
- > La mise en valeur des milieux, et notamment les avant-projets de franchissement de plusieurs ouvrages,
- > Et l'étude de prospection mutualisée de la ressource en eau pour le compte de la CLE de l'Audomarois.

Perspectives 2013

Les projets de "gros" travaux sont plus importants pour cette année 2013, sur les champs d'inondation contrôlée et pour le rétablissement de la continuité écologique de certains barrages.

Prévention des crues

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations, PAPI, qui a débuté en 2012 devrait être formalisé en 2013 par la signature de la convention entre les principaux acteurs (SmageAa, Etat, Agence de l'Eau Artois Picardie, Conseil régional Nord - Pas-de-Calais, Conseil Général du Pas-de-Calais). La première étape de son étude d'évaluation sera rendue, avec une meilleure évaluation des dommages des crues et les analyses coût-bénéfice des projets.

Les différents dossiers administratifs du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues seront soumis à enquête publique en début d'année ; et, selon les négociations foncières, de premiers ouvrages pourraient être réalisés cette année 2013. La dernière tranche de diagnostics archéologiques sera réalisée à l'automne par le Centre Départemental d'Archéologie.

Dans les démarches plus locales de tête de bassin versant ou de protection des secteurs les plus vulnérables, le SmageAa intervient selon les cas en tant que maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué ou partenaire technique. C'est le cas pour Bléquin et Blendecques où les phases projet seront menées ainsi que les négociations foncières.

Les interventions du SmageAa en tant que partenaire financier sur la construction d'ouvrages de prévention des crues par d'autres maîtres d'ouvrage se feront dans le cadre d'opérations identifiées dans le PAPI.

En terme de culture du risque, la technicienne Risque poursuit le travail mené depuis 2010. Elle développera la démarche en direction du marais et proposera un projet pédagogique, assistée par un stagiaire en alternance. Les diagnostics de réduction de vulnérabilité des activités économiques seront menés.

Mise en valeur des milieux

Le plan de gestion de l'Aa et ses affluents (2007-2016) est toujours mis en œuvre, pour le maintien et l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau.

Les procédures administratives seront menées pour autoriser les travaux de rétablissement de la continuité écologique sur 4 sites dont les chantiers pourraient avoir lieu cette année. Le technicien continue de contacter d'autres propriétaires d'ouvrages pour lancer un nouveau marché de maîtrise d'œuvre de travaux de franchissement.

Le soutien aux piégeurs volontaires des GDON sera maintenu grâce à la mise à disposition de pièges pour des opérations « coup de poing » avec pose et assistance par un agent de l'équipe rivière.

Animation agricole

L'animateur agricole est maintenant pleinement intégré à l'équipe de pilotage et mise en œuvre du programme global de prévention des inondations.

Le contact avec les exploitants agricoles institué par l'animateur sur les sites du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues a permis de mener à bien la seconde phase de diagnostics archéologiques et la poursuite des négociations foncières de l'EPF.

Le programme global de prévention des inondations prévoit que la maîtrise des ruissellements sur les parcelles agricoles soit abordée systématiquement en amont et en complément des ouvrages hydrauliques.

Les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées comme le fonds d'aide à l'implantation de diguettes végétales sont, outre l'animation en tant que telle, les outils de mise en œuvre de la stratégie du SmageAa et du territoire sur cette problématique.

Ressource en eau

L'étude de prospection de plusieurs sites pressentis pour la ressource en eau future sous maîtrise d'ouvrage du SmageAa se poursuit avec les financements des préleveurs et de l'Agence de l'Eau et l'assistance technique de l'animatrice de la CLE et des techniciens de la CASO. Les sondages seront menés en 2013.

Communication

En début d'année 2013, la communication sera beaucoup axée sur les enquêtes publiques du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

Perspectives budgétaires

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

En 2012, les dépenses de fonctionnement comprennent encore des études techniques et des travaux mais dans une moindre mesure qu'en 2011 (rétablissement de la continuité écologique, travaux de restauration des habitats aquatiques).

Les frais d'indemnisation des exploitants agricoles suite aux diagnostics archéologiques sur 3 sites pour les champs d'inondation contrôlée sont plus importants.

Par ailleurs, cette année, des problèmes techniques sur du matériel de l'équipe rivière et les véhicules a entraîné une augmentation notable des dépenses d'entretien de matériel.

Les charges de personnel ont augmenté par rapport à 2011 avec des évolutions de grade, l'embauche de remplacement de congés maternité et l'embauche du chargé de mission hydraulique.

Pour 2013, les besoins courants devraient légèrement augmenter du fait de l'augmentation des effectifs procédée courant 2012.

Il faudra encore imputer aux dépenses de fonctionnement la maîtrise d'œuvre des travaux de franchissement d'ouvrage qui se font sous DIG et ces premiers travaux, et les divers frais des procédures administratives liées à la mobilisation du champ d'expansion des crues (frais d'enquête, communication, ...). Cette année les travaux de restauration des habitats aquatiques seront également plus coûteux. Ces dépenses bénéficient de financement de nos partenaires.

La participation du SmageAa au curage du Haut-Pont (maîtrise d'ouvrage CASO) aura une nette implication budgétaire avec une dépense prévue de 132 343 €.

Pour les charges salariales et indemnités, il faut prévoir une augmentation des dépenses avec la présence de la technicienne risque sur l'année entière, le remplacement de congé maternité.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

En 2012, les subventions perçues sont plus importantes mais inclues des subventions perçues pour des actions menées en 2011. Néanmoins, certaines subventions pour des opérations menées cette année, voire même en 2011, ne seront perçues qu'en début d'année 2013.

Ces recettes restent supérieures aux dépenses (+ 7 %).

Pour 2013, il sera nécessaire d'augmenter les recettes de la section de fonctionnement : soit en augmentant les participations de chaque structure adhérente (de l'ordre de 12 %), soit en ponctionnant dans la réserve constituée pour les investissements (6,5 % de la réserve), soit en combinant les deux apports.

Les partenaires institutionnels seront toujours sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

Enfin pour faire face au besoin de trésorerie entre les dépenses et les versements des subventions, une ligne de trésorerie pourra être ouverte.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2012 sont constituées par :

- ▶ L'acquisition de matériel pour l'équipe rivière : broyeur et enfonce-pieux,
- ▶ Pour les ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues, des terrains mis en réserve foncière et les terrassements,
- ▶ Les éléments de culture du risque : échelles limnimétriques,
- ▶ Les études préliminaires de résorption des désordres hydrauliques sur Bléquin et Blendecques,
- ▶ L'accompagnement de projet sur le sentier des Communes (marais),
- ▶ L'achat d'un poste informatique supplémentaire, et l'évolution des capacités du serveur,
- ▶ L'acquisition de mobilier pour les postes "PAPI".

Programme d'investissement

En 2013, la conception des projets de mobilisation du champ d'expansion des crues sera terminée et des premiers travaux pourraient être lancés. Pour les études de résorption de désordres hydrauliques locaux, centre de Blendecques et Bléquin, les phases "projet" de conception seront menées.

Par ailleurs, la mise en œuvre du PAPI entraînera la poursuite des petits investissements de culture du risque, la création d'une station limnimétrique sur le ruisseau d'Acquin et le lancement d'études hydrauliques sur les secteurs les plus vulnérables restants.

Les premières étapes de l'étude de prospection mutualisée de la ressource en eau souterraine seront terminées. Ces étapes, et notamment les sondages d'essai, peuvent entraîner une augmentation conséquente des dépenses qui toutefois sont prises en charge par les financeurs en recette.

Recettes d'investissement

A la recette 2012, il faut ajouter 1 028 925,93 € en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions :

- ▶ de la DREAL sur la mémoire du risque (repères et échelles),
- ▶ de l'Agence de l'Eau sur l'étude de prospection de la ressource (acompte au démarrage).

Financement des investissements

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention devraient permettre de réaliser les Investissements envisagés pour 2013.

Toutefois, en fonction de l'avancement des opérations, le recours à l'emprunt sera envisagé.

Conclusion

Pour cette année 2013, les dépenses de fonctionnement courantes devraient nettement augmenter, avec une partie non susceptible de bénéficier de financement extérieur (subvention curage). Il sera donc nécessaire d'ajuster les recettes de fonctionnement. Par ailleurs, les dépenses d'investissement devraient également augmenter, avec les subventions correspondantes.

Monsieur Christian DENIS propose une augmentation des participations des collectivités adhérentes de 4% pour 2013. Certaines intercommunalités notent que cela s'ajoute à leur augmentation de population. Monsieur Alain MEQUIGNON évoque la différence observée par la CCCF entre le SmageAa et le Symsagel. Les participations versées à ce dernier sont 40% plus élevées, alors que les réalisations ne sont pas aussi opérationnelles. Il ajoute qu'il est important de ne pas toucher à la réserve dont on aura besoin pour la suite.

Monsieur Christian DENIS fait une dernière observation sur la crue du 29 octobre 2012. Il constate qu'il reste beaucoup de choses à faire. Il tient cependant à remercier une fois encore l'équipe rivière pour son travail.

Il communique une dernière information aux membres du Comité Syndical concernant le comité de suivi du protocole foncier : les retours des organisations agricoles sont bons mais Monsieur Christian DENIS souhaite maintenir l'indemnité à 6 000€.

Monsieur Alain MEQUIGNON clôt la séance en remerciant le Président et la SmageAa. Le pot de l'amitié est offert par la CCCF.

Le Président
Christian DENIS

